

COLLÈGE DON BOSCO

Chaussée de Stockel, 270

1200 BRUXELLES

PROJET **D'ÉTABLISSEMENT.**

consultable, comme d'autres informations, sur le site du
Collège : <http://www.dbwsl.be>

PRÉFACE.

LE PROJET D'ÉTABLISSEMENT, BASE D'UN CONTRAT.

1. Le *Projet d'établissement* comporte un certain nombre d'intentions qui permettent à chacun de percevoir 'le sens' de l'institution mais, plus spécialement, il présente et développe 'ce qui est à faire'.
2. Le *Projet d'établissement* constitue la base d'un contrat auquel se réfèrent les partenaires : le Pouvoir Organisateur, le Personnel, les Parents et les Élèves.
3. Quand on parle de contrat, chaque partenaire a des attentes et prend des engagements. On envisage donc des obligations.

Les obligations peuvent être de deux ordres : une obligation de résultats ou une obligation de moyens.

Il y a une obligation de résultats lorsque le contrat porte, en fin de parcours, sur une donnée vérifiable correspondant à l'objectif déclaré. Engager un peintre pour mettre une façade en couleur aboutit à une façade mise en couleur.

Il y a obligation de moyens lorsque le contrat porte sur l'utilisation de moyens normaux pour arriver, en fin de parcours, à un résultat envisagé mais aléatoire. Engager un avocat pour défendre en justice une personne incriminée afin d'obtenir son acquittement n'interdit pas que l'accusé subisse une condamnation car le résultat du procès n'est pas assuré au départ. Ce qui est pris en considération par le contrat, c'est la mise en place de moyens normaux pour arriver à une issue favorable. Le

contrat n'est pas respecté quand l'avocat n'a pas pris les moyens normaux pour assurer une bonne défense.

- Dans le monde scolaire, le contrat d'éducation basé sur le *Projet d'établissement* n'implique pas un ensemble fixe de résultats car il s'agit d'une opération accomplie en commun par différents partenaires sur un sujet variable et plus ou moins collaborant.
- Le contrat d'éducation basé sur le *Projet d'établissement* implique une mise en œuvre normale de moyens.
- Dès lors, ce contrat exige la formulation et la présentation claire des moyens envisagés et la mise en acte normale de ces moyens grâce à l'intervention normale de chacun. Une contestation éventuelle viserait à montrer que les moyens prévus et annoncés n'ont pas été mis en application de façon normale.

PROJET D'ÉTABLISSEMENT DU COLLÈGE DON BOSCO – W.S.L.

DÉCEMBRE 2007 BIS BIS

INTRODUCTION.

Ce document exprime notre volonté collective de réaliser pendant les trois prochaines années les quelques actions définies comme prioritaires par et pour notre communauté éducative. Celles-ci s'inscrivent dans le cadre du décret *Missions* du 24 juillet 1997 et constituent le prolongement concret des *Projets éducatif et pédagogique*, *Règlement Général des Études* et *Règlement d'Ordre Intérieur* du Collège.

La réalisation de ce projet d'établissement, qui est une œuvre collective, nécessite la collaboration des différents partenaires : élèves, parents, enseignants, éducateurs, direction, pouvoir organisateur, acteurs externes. Cette responsabilité partagée par les différents acteurs s'exerce à toutes les étapes du projet : sa conception, sa réalisation, son évaluation.

La mise en œuvre de notre projet d'établissement ne débute pas avec l'obligation décrétole : elle s'inscrit dans la continuité des actions entreprises ces dernières années et dans la tradition de notre école. Ces réalisations déjà présentes constituent un appui important sur lequel les innovations projetées s'enracinent. C'est pourquoi on trouvera également des traces de ce « capital de départ » dans le texte ci-dessous.

Le projet d'établissement représente une intention que nous nous engageons à mettre en œuvre. En choisissant ces quelques priorités, notre **visée** est de les faire aboutir en utilisant les moyens mis à notre disposition. Bien sûr, ces intentions devront être confrontées aux réalités du terrain et notamment à une disponibilité des moyens nécessaires à leur mise en œuvre. Pour effectuer cette confrontation entre nos intentions et nos actions, nous nous engageons à évaluer régulièrement

l'avancement de notre projet ainsi que les résultats au terme de trois ans. Pour respecter la dimension partenariale de ce projet d'établissement, l'évaluation de celui-ci s'effectuera notamment au Conseil de Participation qui en a reçu mandat. Si des actions n'ont pu aboutir, si des défis n'ont pu être relevés, au moins devons-nous en identifier les raisons et mettre en œuvre les correctifs nécessaires.

Cette introduction décrit l'esprit dans lequel nous souhaitons que ce texte soit lu.

DÉFINITION.

« Le Projet d'établissement définit l'ensemble des choix pédagogiques et des actions concrètes particulières que l'équipe éducative de l'établissement entend mettre en œuvre en collaboration avec l'ensemble des acteurs et partenaires visés à l'article 69, §2, pour réaliser les Projets éducatif et pédagogique du Pouvoir Organisateur. »

Décret Missions, Article 67.

NOTRE TÂCHE CONCRÈTE.

Il s'agit donc pour nous, en tant que membres de l'équipe éducative, de voir comment nous pouvons, concrètement, en collaboration avec les élèves, les parents, les partenaires extérieurs à **l'école**, continuer de construire notre établissement scolaire comme

- un centre d'études et d'éducation
- orienté par la perspective chrétienne suivant le chemin de Don Bosco

pour assurer à chacun une formation intégrale dont la base réside dans l'activité qui se déploie d'heure en heure.

Le Projet d'établissement du Collège se fonde nécessairement sur les quatre priorités fixées par le Décret *Missions* du 24 juillet 1997 en son article 6 :

- la promotion de la confiance en soi et le développement de la personne de chacun des élèves ;
- l'appropriation des savoirs et des compétences nécessaires à une formation permanente et à une insertion dans la vie économique, sociale et culturelle ;

- la responsabilisation des élèves en vue de contribuer au développement d'une société démocratique, solidaire, pluraliste et ouverte aux autres cultures ;
- la nécessité d'assurer à tous des chances égales d'émancipation sociale.

1. LE COLLÈGE, CENTRE D'ÉTUDES ET D'ÉDUCATION.

CINQ AXES PRIORITAIRES POUR UNE ÉCOLE QUI GARDE DU SENS.

1.1 LA COMMUNICATION DU SENS DU PARCOURS SCOLAIRE EFFECTUÉ AU COLLÈGE, DES OBJECTIFS À ATTEINDRE ET DES CRITÈRES DE L'ÉVALUATION ; LA COHÉRENCE DU TRAVAIL ENTRE DEGRÉS.

1.1.1 MOYENS DÉJÀ ENGAGÉS.

- Rédaction du *Règlement Général des Études*.
- Rédaction des *Parcours scolaires* pour les trois degrés.
- Bulletins pour les trois degrés.
- Coordination entamée en février 1997 entre le dernier degré des primaires et le premier degré des humanités en ce qui concerne l'enseignement du français et de la mathématique.

1.1.2 ACTIONS À AMPLIFIER OU À CRÉER DANS LES TROIS ANNÉES À VENIR.

À tous les niveaux d'étude.

- Continuation de la réflexion sur les mesures à adopter en vue d'aider les élèves à s'adapter aux exigences d'un nouveau degré.
- Adaptation des compétences disciplinaires et transversales.

Au 1^o degré.

- Stabilisation du Parcours scolaire sauf modifications imposées par la

Communauté Française (cf. Décret 1er degré commun : nouvelles grilles 1ères 07-08 et 2èmes 08-09).

- Approfondissement des outils d'apprentissage et d'évaluation des compétences disciplinaires et transversales.
- Réalisation de questionnaires partiellement communs en 1ère et 2ème années dans des branches certificatives de fin de 2ème.
- Généralisation des travaux clairement critériés dans toutes les matières.
- Mise en place progressive d'une auto-évaluation permettant un échange formatif avec les enseignants.
- Soutien à toute initiative permettant de décroisonner les matières.
- Évaluation des divers dispositifs pédagogiques mis en place et modifications éventuelles au terme des trois années.
- Poursuite de la coordination entre les instituteurs de l'école primaire Don Bosco et enseignants du 1er degré en ce qui concerne l'enseignement du français et de la mathématique.

Au 2° degré.

- Approfondissement des outils d'apprentissage et d'évaluation des compétences disciplinaires et transversales.
- Évaluation des divers dispositifs pédagogiques mis en place et modifications éventuelles au terme des trois années.
- Réflexion sur les modalités de l'évaluation dans toutes les branches et, plus particulièrement, dans les branches sans Bilans de Synthèse.

Au 3° degré.

- Réflexion sur les modalités de l'évaluation dans toutes les branches et, plus particulièrement, dans les branches sans Bilans de Synthèse.
- Évaluation des divers dispositifs pédagogiques mis en place et modifications éventuelles au terme des trois années.
- Inventaire des mesures à adopter en vue de préparer les élèves et de faciliter leur adaptation aux études supérieures.

1.2 LE DÉVELOPPEMENT DES SAVOIRS APPRIS AU SERVICE DE COMPÉTENCES EXERCÉES.

1.2.1 MOYENS DÉJÀ ENGAGÉS.

- Création de liens entre des matières étudiées et des pratiques plus vastes (exemples: la grammaire au service de l'écriture, l'analyse au service de la traduction, etc.).
- Travaux de recherche personnelle (exemple : Travaux de Fin d'Année) guidés par les enseignants.

1.2.2 ACTIONS À AMPLIFIER OU À CRÉER DANS LES TROIS ANNÉES À VENIR.

- Développement du travail personnel de l'élève guidé par le professeur.
- Renforcement des mesures qui invitent à la lecture.
- Utilisation de tous les moyens disponibles au Collège : bibliothèques, médiathèque, Internet, outils multimédia, abonnements presse...
- Généralisation des Travaux de Fin d'Années (TFA). Les modalités en sont à préciser (exemples : choix par l'élève d'un professeur-parrain dès le début de la 6ème année, démarrage du projet de fin d'étude dès le terme de la 5ème année, etc.).

1.3 L'AIDE À L'ORIENTATION.

L'aide à l'orientation a été et restera un souci constant du Collège dès le début des humanités jusqu'à leur terme.

1.3.1 MOYENS DÉJÀ UTILISÉS.

- Information des parents de 6ème primaire sur les différentes orientations de l'enseignement au-delà du premier degré commun (1ère et 2ème années).
- Rencontre des parents des élèves en difficulté dès la première secondaire.
- Accompagnement des élèves et rencontre avec les parents pour

- envisager une réorientation à l'issue du 1er degré, en collaboration avec le P.M.S.
- Mise en contact de certains élèves du 1er degré avec des établissements de même caractère organisant, au sein du C.E.S. ou ailleurs, tant la section de transition que la section de qualification. Ces visites sont accompagnées par les titulaires et un responsable du P.M.S.
 - Accompagnement des élèves jusque dans le choix de la nouvelle école.
 - Aide très importante du P.M.S. tant dans l'information que dans la guidance des élèves.
 - Chaque année, jusqu'en 4ème année, information séparée des élèves puis des parents, sur les orientations d'étude au Collège. Cette distance entre les deux informations permet aux jeunes réflexion et nouvelles questions.
 - Soirée « Carrières» pour les élèves de 6ème année organisée en collaboration avec les P.M.S., les Associations de Parents et les professeurs des écoles environnantes.
 - Information C.I.O. - U.C.L. sur les études supérieures.
 - Idéalement, rencontre entre les élèves de 6ème année et d'anciens élèves du Collège disponibles aux études universitaires et supérieures de type long ou court. Information sur tous les aspects, entre autres, les difficultés, les impératifs, les changements de régime de vie qu'entraînent les études supérieures. Participation de rhétoriciens aux Journées Portes ouvertes.

1.3.2 ACTIONS À AMPLIFIER OU À CRÉER DANS LES TROIS ANNÉES À VENIR.

- En collaboration étroite avec le P.M.S., mise en place, dès la 5ème année, une information et une réflexion sur l'orientation au-delà des humanités.
- User des possibilités légales définies dans le Décret Missions en son article 32, §2, alinéa 4 : « Chaque établissement peut affecter l'équivalent de deux semaines réparties sur l'ensemble du troisième degré à des activités destinées à favoriser la maturation par les élèves de leurs choix professionnels et des choix d'études qui en résultent. » Favoriser la démarche personnelle encadrée et informer des possibilités et richesses de ces démarches.
- Les modalités doivent en être négociées entre les différents partenaires, dont principalement le Conseil des Élèves.

1.4 L'OUVERTURE SUR L'EXTÉRIEUR.

Un des points forts généralement reconnus par de très nombreux parents - notamment à l'inscription - est qu'au Collège, les études ne sont pas considérées comme une fin en soi, coupées de tout contexte.

1.4.1 MOYENS DÉJÀ UTILISÉS.

- Visites diverses dans le cadre des cours (visites de musées, d'entreprises, d'expositions, de sites historiques, etc.).
- Rencontre avec des témoins qui permettent la réflexion sur la réalité et l'actualité.
- Séjours d'étude dans le cadre de cours : Habay-La-Vieille, Casterlee, dans le Pas-de-Calais, dans l'Eiffel, Rome, Barcelone, Paris...
- Accompagnement des élèves dans des épreuves qui leur demandent le meilleur d'eux-mêmes: exemples: Olympiades mathématiques, physiques, concours de version latine, Génies en herbe, Rhéto Trophy, Inter-Bosco, etc.
- Création d'expositions à l'initiative de titulaires de cours, à l'occasion d'événements culturels comme les pièces de théâtre du C.A.D.B., ou au départ de projets des responsables de la bibliothèque...
- Ouverture à l'intégration des nouvelles technologies : équipement de classes multimédias.
- Accueil de concerts organisés par les « Jeunesses musicales ».
- Participation à un projet d'échanges informatisés « e-twinning ».
- Soutenir tout projet destiné à faire comprendre aux élèves que l'Europe se construit et que leur avenir se dessine en son sein : Comenius, Journées européennes au Parlement européen, festival des langues, ...
- Dans le cadre du cours de religion, actions d'information, de découverte et de contact avec les mouvements qui prennent directement en charge les milieux de pauvreté, nombreux dans la société d'aujourd'hui.
- Sensibilisation des élèves au développement durable, notamment le réchauffement climatique et à la mondialisation : conférence sur les matières renouvelables, petit-déjeuner Oxfam ...
- L'existence de l'A.S.B.L. Centre Don Bosco, à côté du centre scolaire et en lien privilégié avec lui, constitue un très sérieux apport complémentaire à la formation scolaire. Différentes initiatives sont mises en place par le Centre Don Bosco qui permettent à l'élève de

se développer tant dans ses relations aux autres que dans des domaines plus pratiques.

△ C.A.D.B. (Cercle d'Art Dramatique Don Bosco).

Au travers d'une longue tradition théâtrale, le CADB permet aux élèves de découvrir le monde du spectacle et de développer leurs talents. Que ce soit en montant sur scène ou en participant à la technique (construction des décors, préparation des éclairages et de la sonorisation, régie de scène, ...).

△ Ciné-Club Don Bosco.

Il ne s'agit pas seulement de venir assister à la projection d'un film. Les élèves qui le désirent peuvent participer à l'organisation des séances du Ciné-club. Préparation des locaux, encadrement de l'activité, montage du film, projection sont autant d'activités à découvrir au sein d'une équipe.

△ Centre catéchétique.

Il s'agit de développer l'épaisseur humaine de chaque jeune pour qu'il devienne capable de construire sa vie sur l'espérance, l'amour et la foi : foi en lui-même, dans les autres et peut-être en Dieu pour certains.

△ 104ème unité scout Don Bosco.

Attachée à la Fédération Catholique des Scouts, l'unité accueille des jeunes de 6 à 17 ans. Forte de 50 animateurs, encadrés par un staff d'adultes, les différentes sections permettent aux enfants de s'épanouir dans le respect des valeurs scout, telles que solidarité, respect, entraide ... et bien d'autres. Les élèves peuvent donc rejoindre les sections comme animés mais aussi devenir animateurs s'ils le souhaitent. Des formations sont prévues et encadrées par l'unité et la Fédération scout.

△ Chorale.

Une autre façon de découvrir ses capacités et de les développer. La chorale, au sein du groupe, permet à l'élève de découvrir ses sens musicaux et de les approfondir.

△ A.D.B.W.S.L. (Anciens de Don Bosco, Woluwe-Saint-Lambert).

L'association des anciens permet aux anciens (élèves, enseignants, ...) de garder le contact entre eux mais aussi de partager leurs connaissances, leurs parcours professionnels et leur temps au travers des différentes activités du Collège avec les élèves actuels.

Les élèves ont ainsi régulièrement la possibilité de rencontrer des anciens (lors des activités du Centre Don Bosco mais aussi lors des fêtes de l'école fondamentale et secondaire, ...) et de profiter de leurs expériences. Un des buts de l'association est de prolonger les principes de l'Education reçue au travers des valeurs qui sont à la base du système éducatif.

Chaque élève est le bienvenu, quel que soit son parcours, ses connaissances et ses possibilités. Il pourra se découvrir lui-même et acquérir des connaissances dans des domaines très divers. Toutes ces activités permettent à l'élève qui le souhaite de trouver des voies supplémentaires de formation et d'épanouissement personnels.

1.4.2 ACTIONS À AMPLIFIER OU À CRÉER DANS LES TROIS ANNÉES À VENIR.

- Viser à ce que chaque classe puisse bénéficier d'activités d'ouverture sur l'extérieur dans différents domaines.
- Favoriser, selon les possibilités financières, techniques et matérielles, le multimédia et l'Internet comme un outil intégré à l'apprentissage et ne se substituant pas à lui.
- Encourager toute approche interdisciplinaire d'une matière ou d'un projet.
- Développer des actions visant à une meilleure connaissance des institutions sur lesquelles se base la démocratie belge.
- Sensibiliser l'élève au droit et au respect à la différence.
- Sensibiliser à la multiculturalité.
- Améliorer les synergies entre les A.S.B.L. « Collège Don Bosco » et « Centre Don Bosco ».
- Renforcer la communication sur les différentes activités du Centre Don Bosco et les possibilités offertes aux élèves. Cette communication doit aussi être faite à l'attention des parents.
- Améliorer la visibilité du résultat des activités du Centre Don Bosco pour et par le jeune.
- Favoriser une plus grande participation des anciens, suivant les disponibilités, lors des activités permettant aux élèves de découvrir le monde professionnel.

1.5 L'AIDE AUX PLUS FAIBLES.

Le souci de tout jeune, plus spécialement du plus faible, a toujours été la priorité majeure des écoles de Don Bosco. Accueillir le jeune comme il est, au point où il se trouve, l'aider à s'améliorer, valoriser chaque résultat positif, si petit soit-il, indiquer la voie des nouveaux progrès à réaliser, voilà quelques attitudes qui font partie de notre tradition pédagogique et qu'il convient de maintenir et de renforcer.

1.5.1 MOYENS DÉJÀ UTILISÉS.

Remarque : Les moyens concrets engagés le sont prioritairement au premier degré car c'est là que se jouent la fin de la scolarité du fondement et une première orientation qui peut être décisive.

Au-delà du premier degré et, faute de moyens suffisants, parallèlement aux heures de guidance proposées, l'aide aux élèves plus faibles relève bien souvent de la seule libre initiative et du bénévolat des enseignants.

Au 1^o degré.

- Périodes de révisions avant les Bilans afin d'aider les élèves à s'organiser et à apprendre.
- Guidance P.M.S.
- Les Activités Complémentaires pratiquées au Collège renforceront les apprentissages de base (français, mathématique, néerlandais) de tous les élèves.
- Année complémentaire au sein du premier degré (soit à la fin de la 1^{ère} année, soit à la fin de la 2^{ème} année).

Aux 2^o et 3^o degrés.

- Aide par Enseignement Assisté par Ordinateur en néerlandais et en anglais.
- Heures de guidance dans des branches selon les disponibilités NTPP.

1.5.2 ACTIONS À AMPLIFIER OU À CRÉER DANS LES TROIS ANNÉES À VENIR.

- Proposer la constitution par le Conseil des Élèves d'une «Bourse d'échange de savoirs». Dans cette «bourse» pourraient entrer des élèves mais aussi des professeurs désireux de transmettre un savoir

ou une compétence en échange de l'apprentissage d'un autre savoir ou d'une autre compétence. Exemple : un adulte aide un élève à comprendre comment résoudre des équations trigonométriques, en échange de quoi le jeune initie l'adulte à la manipulation d'un programme informatique ou d'Internet... En aucun cas, un savoir ou une compétence ne s'échange contre de l'argent.

- Rechercher et acquérir dans la production multimédia actuelle les meilleurs outils qui permettent d'aider les élèves dans les difficultés scolaires qu'ils rencontrent.
- Entraide des élèves du 3ème degré aux plus jeunes.

1.6 LES PARTENAIRES EXTÉRIEURS DE L'ÉCOLE.

1.6.1 LE P.S.E.

La médecine scolaire est devenue le P.S.E. ou Service de Promotion de la santé à l'école, et ce depuis 2001 par un nouveau décret adopté par la Communauté Française.

Les nouvelles missions du P.S.E. sont mieux adaptées à l'épanouissement des élèves par une approche plus large de la santé.

En résumé, les missions du P.S.E. sont de :

- réaliser des bilans de santé et les vaccinations de base,
 - gérer les situations suite à l'apparition de maladies infectieuses,
 - promouvoir des actions de promotion à la santé,
 - aider l'école à promouvoir un environnement sain.
- Les **bilans de santé** en 2ème et 4ème années permettent le dépistage de maladies dont certaines ont un impact direct sur la scolarité (ex. : vue, audition ...), la réalisation de vaccinations mais aussi un dialogue avec l'adolescent qui est souvent en grand questionnement par rapport aux changements de son corps, à ses émotions. Ils permettent aussi d'aborder des thèmes santé (ex. : nutrition, tabagisme ...).
 - En cas de **maladies transmissibles** le médecin scolaire prendra les mesures utiles pour éviter ou réduire le risque d'épidémie au sein de l'école.

Rappelons que trois affections sont des urgences : les infections à méningocoques dont la méningite, la diphtérie et la polio doivent être communiquées dans les 24 heures. Rappelons également l'importance de la tuberculose.

- La **promotion de la santé à l'école** est renforcée par la présence du médecin au sein de certains conseils comme référent santé, notamment le Conseil de Participation, pour aborder comme expert les thèmes de santé défendus par la santé publique, à savoir la nutrition et le tabagisme entre autres.

1.6.2 LE P.M.S.

L'équipe du Centre P.M.S. met le jeune et sa famille au centre de son action. Elle cherche avec eux à découvrir et à mobiliser leurs propres ressources et celles de leur environnement face aux difficultés cognitives et affectives rencontrées dans les apprentissages.

Ce service est entièrement gratuit et consultatif.

Le Centre P.M.S. libre intervient tout au long du parcours scolaire, de la 1ère maternelle à la fin du secondaire et avec plus d'attention encore :

- au moment où les élèves passent de l'enseignement ordinaire vers un enseignement spécialisé et vice-versa,
- au moment du passage de l'école maternelle à l'école primaire,
- au moment du passage de l'école primaire à l'école secondaire,
- lors des processus de choix au cours des différents degrés de l'enseignement secondaire.

- Objectifs suivis au Collège :

Au niveau individuel : accompagner l'enfant ou l'adolescent et sa famille face aux difficultés rencontrées dans son parcours scolaire.

Au niveau collectif : collaborer au parcours d'orientation avec l'équipe pédagogique.

- Moyens mis en œuvre au Collège :

2ème secondaire : passation collective d'un inventaire d'intérêts suivie de Conseils en classe et d'entretiens individuels à la demande.

3ème degré : accompagnement des jeunes durant l'année au travers de différentes activités au fil de différents moments comme :

1. passation et évaluation des rencontres de la soirée « Carrières » et des salons,
2. passation de l'inventaire d'intérêts « Qui suis-je ? » suivie d'un entretien individuel à la demande,
3. animations en classe sur l'organisation de l'enseignement supérieur.

2. UN COLLÈGE ORIENTÉ PAR LA PERSPECTIVE CHRÉTIENNE SELON LE CHEMIN DE DON BOSCO

OBJECTIFS.

« En tant que communauté scolaire chrétienne, le Collège Don Bosco se fixe les buts suivants:

- ~ Être un lieu de personnalisation où les personnes puissent s'épanouir en dehors de toute standardisation.
- ~ Être un lieu de rencontre personnelle, d'entente sociale et de dialogue entre les personnes elles-mêmes, les groupes et les organes qui la composent.
- ~ Être un lieu où se réalise une expérience humaine profonde qui soit ouverte à la rencontre avec Jésus-Christ, moteur de la libération de l'homme, vers laquelle tend toute éducation. »

*Extrait de la Charte du Collège (1977)
reprise dans les Projets éducatif et pédagogique de 1998*

2.1 CHERCHER À PRÉSERVER LA CONVIVIALITÉ, L'ESPRIT DE FAMILLE.

Favoriser, avec les jeunes, une culture de confiance lucide, de proximité attentive et bienveillante. Entre adultes (parents, professeurs, éducateurs, direction), favoriser les rapports personnels, le dialogue, la solidarité, l'amitié, la créativité et le respect de l'autre afin que chacun se sente accueilli, en réelle fraternité, permettrait d'enrichir notre patrimoine pédagogique.

2.1.1 MOYENS DÉJÀ UTILISÉS.

- Accueil des futurs élèves de 1ère secondaire à la fin de leur 6ème primaire
- Week-end, souper et autres activités de classe.
- Responsabilisation progressive des jeunes dans la vie de la classe et de l'école.
- Élection des délégués de classe.
- Existence du Conseil des Élèves.
- Parrainage des délégués de 1ère et 2ème années par leurs aînés du Conseil des Élèves.
- Formation des délégués par la J.E.C.

- Animation quotidienne de la salle de jeux dans le cadre de la convention établie entre le Groupe Scolaire Don Bosco et la Communauté religieuse.
- Très nombreuses activités parascolaires permettant rencontres, divertissement et développement personnel.
- Quinzaine d'animations dans le cadre de la fête de Don Bosco : activités diverses permettant de renforcer le climat convivial et le sens de la fête au Collège.
- Semaine des artistes de Don Bosco, semaine de la langue française et fête des rhétos.

2.1.2 ACTIONS À AMPLIFIER OU À CRÉER DANS LES TROIS ANNÉES À VENIR.

Seule la liberté de chacune des composantes de la Communauté éducative permettra, a posteriori, de remplir cette rubrique.

2.2 PRÉVENIR PLUTÔT QUE GUÉRIR.

« Sécuriser, c'est savoir exprimer le caractère inconditionnel de l'affection qui nous lie au jeune ... C'est aussi être garant d'un univers de règles qui tiennent bon, malgré les tentatives de transgression adolescente ... » (Jean-Marie Petitclerc, Éduquer, Collection « Terre Nouvelle» n° 22, page 21)

« L'enfant objet de violence n'est pas seulement l'enfant victime de coups, de viol ou de travail forcé. C'est déjà l'enfant trop choyé, trop adulé, l'enfant petite poupée, petite reine ou petit roi.

Pourquoi demandons-nous à nos enfants de nous singer?

Pour grandir, l'enfant a besoin de distance autant que d'affection. »

*Gabriel Ringlet, La chronique, Matin Première,
R.T.B.F., lundi 14 décembre 1998.*

Entre autres choses, le système préventif de Don Bosco tient à ces deux composantes :

- Affection / sécurisation
- Distance / responsabilisation.

2.2.1 MOYENS DÉJÀ UTILISÉS.

- Tous les moyens scolaires mis en place (Parcours scolaires, bulletins, définition des exigences, journal de classe, etc.) visent à l'information du jeune et de ses parents, première étape nécessaire mais non suffisante de la prévention.
- Rédaction du Règlement d'Ordre Intérieur dans un esprit de prévention (voir, entre autres, son introduction).
- Politique de résolution des problèmes ou des conflits par le dialogue pédagogique plutôt que par la sanction attribuée d'office.
- Développement des instances de concertation et d'écoute mutuelle : rencontres diverses entre enseignants, entre membres du personnel et/ou leurs représentants et la direction, entre élèves et/ou leurs représentants et la direction, entre les parents et/ou leurs représentants et la direction, Conseil de Participation ...
- Aide ponctuelle à des jeunes vivant des problèmes personnels particuliers tels que solitude et assuétudes.
- Politique de formation continuée des enseignants pour qu'ils puissent comprendre le nouveau contexte culturel des jeunes et les modifications qui en découlent dans leur métier de pédagogues (ex. Conférence de Jean-Marie Petitclerc, intervention des services pédagogiques du diocèse ...).
- Création d'un poste de Conseiller en éducation pour un encadrement complémentaire des élèves de 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} années.

2.2.2 ACTIONS À AMPLIFIER OU À CRÉER DANS LES TROIS ANNÉES À VENIR.

- Dans la mesure du possible, créer davantage de lieux et de temps de parole pour les enseignants pour qu'ils puissent se communiquer leurs pratiques, échapper à l'isolement et construire ensemble des outils qui permettent toujours davantage de respecter chaque jeune dans son rythme d'apprentissage et de croissance.
- Permettre davantage à des groupes de professeurs de réfléchir sur leur action quotidienne avec des animateurs extérieurs qui les aident à prendre distance par rapport à leur vécu et à modifier, quand c'est nécessaire, un certain nombre de façons de travailler.
- Apporter une aide aux professeurs en difficulté face à leurs élèves par le dialogue.

- Stimuler toute initiative qui permettra aux élèves de prendre une connaissance intelligente du Règlement d'Ordre Intérieur (réflexion profs/élèves). Aider les jeunes à découvrir l'intérêt d'une discipline librement consentie et régulée sur une loi commune.
- Encourager toute forme de présence des adultes parmi les jeunes.
- Favoriser l'apprentissage à la citoyenneté et à la socialisation en impliquant toujours davantage les jeunes eux-mêmes dans la gestion des problèmes vécus dans leur classe ou dans l'école.
- Renforcer le rôle d'écoute des éducateurs en cas de conflits.
- Améliorer le système actuel de contrat scolaire et/ou disciplinaire.
- Rechercher les moyens pour sensibiliser à la communication et prévenir la violence.

2.3 VIENS ET VOIS... SI TU VEUX.

Les lignes directrices dont le Collège entend tenir compte pour réaliser une éducation chrétienne sont les suivantes :

La population scolaire du Collège est largement diversifiée dans le domaine culturel, dans le domaine religieux et même dans la référence à la pensée et à la vie chrétiennes. Cette diversité influence le mode de vie général du Collège. Elle peut constituer une richesse à condition d'en prendre acte et de s'y adapter.

Elle entraîne deux conséquences :

- D'une part, la formation chrétienne est envisagée dans une continuité qui va de l'éducation au sens des choses à une pratique chrétienne proprement dite selon une participation propre à chacun. Il est donc opportun de mettre en place des occasions de formation et de célébration chrétiennes présentées en tenant compte de la diversité du milieu.
- D'autre part, il serait dommageable de lier l'obligation scolaire de tous à une pratique chrétienne obligatoire pour tous. Les activités religieuses imposées à tous sont donc exclues durant les cours et en dehors des cours.

Au-delà du cours de religion dont les objectifs essentiels sont

- de présenter correctement « ce que pensent les chrétiens » ;
- d'initier les élèves à la tradition chrétienne ;

- d'aider chaque jeune à se construire une identité personnelle en se situant par rapport à la diversité des confessions religieuses, des systèmes de pensée, des références morales.

Des temps de réflexion ou de célébration chrétiens sont possibles selon les circonstances, les groupes et le désir des personnes.

2.3.1 MOYENS DÉJÀ UTILISÉS.

Exemples d'activités réalisées dans le prolongement du cours de religion.

Ces exemples sont chaque fois liés à l'histoire d'un groupe particulier. Le Collège n'envisage pas « d'institutionnaliser » de telles activités.

- Accueil à la chapelle du Collège.
- Déplacement des élèves de 1^{ère} année au Centre spirituel Don Bosco à Farnières.
- Retraite durant une période de congé à Maredsous.
- Retraite prise pour partie sur le temps scolaire, pour partie sur un temps de congé.
- Marches de nuit.
- Séjour à Taizé.
- Rencontre avec un moine bouddhiste.

Exemples d'activités réalisées dans le cadre du Centre Don Bosco.

- Présence salésienne régulière auprès des jeunes en dehors du temps scolaire dans le cadre de la Convention établie entre le groupe Scolaire Don Bosco et la Communauté religieuse.
- Diffusion par la Communauté salésienne d'un feuillet mensuel : Avec Don Bosco Aujourd'hui.
- Exposition sur la vie de Don Bosco.
- Célébrations liturgiques (communauté dominicale, fête de Don Bosco, etc.).
- Accompagnement de jeunes à la vie sacramentelle (baptême, communion, confirmation).
- Catéchèse (animation pastorale).
- Aumônerie.

2.3.2 ACTIONS À AMPLIFIER OU À CRÉER DANS LES TROIS ANNÉES À VENIR.

La multiplication des activités pastorales au sens large du terme entraînera sans doute la question de la coordination des efforts de chacun.

- Activités pour apprendre à connaître Don Bosco et son système éducatif.
- Rencontres avec des chrétiens, d'autres philosophies et d'autres croyances.

3. DISPOSITIONS FINALES.

L'ensemble des documents fondamentaux, y compris le présent *Projet d'établissement* ne dispensent pas les élèves, leurs parents ou la personne responsable, de se conformer aux textes légaux, règlements et instructions administratives qui les concernent, ainsi qu'à toute note ou recommandation émanant de l'établissement.

Afin d'éviter toute ambiguïté, une personne responsable de droit ou de fait d'un élève mineur signe une adhésion aux Projets éducatif et pédagogique, *Projet d'établissement*, *Règlement Général des Études*, *Règlement d'Ordre Intérieur - Coutumier du Collège* au moment de l'inscription.

Lorsqu'il atteint la majorité, l'élève signe lui-même un document similaire.

A noter que l'inscription d'un élève majeur est subordonnée à la condition qu'il signe, au préalable, avec le chef d'établissement ou son délégué, un écrit par lequel les deux parties souscrivent aux droits et obligations figurant dans les *Projets éducatif et pédagogique*, le *Projet d'établissement*, le *Règlement Général des Études* et le *Règlement d'Ordre Intérieur*.

POSTFACE.

LE CONTEXTE DU PROJET D'ÉTABLISSEMENT.

1. Les partenaires du contrat éducatif auront avantage à prendre acte de la mutation importante qui s'opère aujourd'hui dans le déroulement de l'éducation scolaire.

Autrefois, les parents confiaient leur enfant à l'institution et à ses membres et ils leur déléguaient en fait un certain droit parental qui s'exerçait dans une large confiance et déterminait l'autorité du 'maître'.

Aujourd'hui, les partenaires sont amenés à poursuivre l'éducation scolaire en connaissance de cause et en collaboration.

Chacun d'eux a l'obligation de s'informer, d'intervenir pour sa part et de contrôler dans le déroulement d'une année scolaire la justesse de ses interventions. Le cas échéant, une incertitude ou une hésitation dans la façon de faire doit être levée, si possible bien à temps, de manière à assurer le meilleur déroulement de l'année scolaire et une issue heureuse de celle-ci.

2. Les partenaires du contrat éducatif auront avantage à garder à l'esprit l'ensemble des actes envisagés, les difficultés particulières dans lesquelles ils se réalisent, les limites des moyens mis en œuvre et la ligne générale des interventions: parcours scolaire, évaluation, remédiation, rencontre des personnes concernées, conclusion délibérative, recours éventuel, ainsi que le choix des

options, des orientations d'études et la prédominance de l'intention globale d'une formation humaniste à la fois perceptible et non mesurable.

3. Les partenaires du contrat éducatif auront avantage à favoriser une réelle convergence des efforts déployés, ce qui suppose un partage éclairé des orientations de base et des accentuations qui donnent un style original à un institut.
4. Cela revient à dire que le *Projet d'établissement* ne se comprend et ne prend tout son poids qu'en référence aux *Projets éducatif et pédagogique* et qu'il réclame l'assimilation progressive par chaque partenaire d'une évolution en cours dans l'éducation scolaire et, au-delà, dans la culture et dans la société. Il ne faut pas en faire mystère, tous les partenaires de l'éducation sont appelés à tenir compte de la mise en place d'un monde nouveau en train de se faire lorsqu'ils s'unissent aujourd'hui pour préparer les adolescents à leur avenir concret.
5. Quoi qu'il en soit, un projet s'exprime par des mots. L'important, ce sont les gens qui s'engagent chaque matin à lui donner corps par leurs activités, même limitées et imparfaites.

TABLE DES MATIÈRES.

PRÉFACE.....	1
INTRODUCTION.....	3
DÉFINITION.....	4
NOTRE TÂCHE CONCRÈTE.....	4
1. Le collège, centre d'études et d'éducation.	5
Cinq axes prioritaires pour une école qui garde du sens.....	5
1.1 La communication du sens du parcours scolaire effectué au Collège, des objectifs à atteindre et des critères de l'évaluation ; la cohérence du travail entre degrés.	5
1.1.1 <i>Moyens déjà engagés.</i>	5
1.1.2 <i>Actions à amplifier ou à créer dans les trois années à venir.</i>	5
1.2 Le développement des savoirs appris au service de compétences exercées.....	7
1.2.1 <i>Moyens déjà engagés.</i>	7
1.2.2 <i>Actions à amplifier ou à créer dans les trois années à venir.</i>	7
1.3 L'aide à l'orientation.....	7
1.3.1 <i>Moyens déjà utilisés.</i>	7
1.3.2 <i>Actions à amplifier ou à créer dans les trois années à venir.</i>	8
1.4 L'ouverture sur l'extérieur.....	9
1.4.1 <i>Moyens déjà utilisés.</i>	9
1.4.2 <i>Actions à amplifier ou à créer dans les trois années à venir.</i>	11
1.5 L'aide aux plus faibles.....	12
1.5.1 <i>Moyens déjà utilisés.</i>	12
1.5.2 <i>Actions à amplifier ou à créer dans les trois années à venir.</i>	12
1.6 Les partenaires extérieurs.....	13
1.6.1 <i>Le P.S.E.</i>	13
1.6.2 <i>Le P.M.S.</i>	14
2. Un Collège orienté par la perspective chrétienne selon le chemin de Don Bosco.	15
OBJECTIFS.....	15
2.1 Chercher à préserver la convivialité, l'esprit de famille.....	15

2.1.1	<i>Moyens déjà utilisés.....</i>	15
2.1.2	<i>Actions à amplifier ou à créer dans les trois années à venir.....</i>	16
2.2	Prévenir plutôt que guérir.....	16
2.2.1	<i>Moyens déjà utilisés.....</i>	17
2.2.2	<i>Actions à amplifier ou à créer dans les trois années à venir.....</i>	17
2.3	Viens et vois... si tu veux.....	18
2.3.1	<i>Moyens déjà utilisés.....</i>	19
2.3.2	<i>Actions à amplifier ou à créer dans les trois années à venir.....</i>	20
3.	Dispositions finales.....	21
	POSTFACE.....	23